

DEPARTEMENT DU TARN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

**NOMBRE DE MEMBRES****SEANCE DU 17 juin 2026**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	27

**L'an deux mille vingt-six et le 17 juin**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 11 juin 2026

**Présents** : ALARY Isabelle, BISTOUR-AYME Nathalie, CATHALA Sylvie, CHAUBARD Fabien, DARGET Catherine, DA ROS Yves, DUBREUIL Philippe, FONVIEILLE Liliane, GAIRIN Guillaume, GOURIOU Jean-Yves, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LOPEZ Anthony, POUPONNEAU Francis, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, RATON Laure, ROBERT Florence, ROQUES François, SÉGUR Roger, VILETTES Max, BATAILLER Claire, BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel, GINESTET Ludovic, LEFRANC Delphine.

Date d'Affichage : 11 juin 2026

**Absents excusés (pouvoirs) :**

COUCHET Michelle donne pouvoir à LEFRANC Delphine

N° 56-2026

**Secrétaire** : ROBERT Florence

Personnel – Tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Effectifs budgétaires au 01/01/2026	Proposition au 01/07/2026	Effectifs budgétaires au 01/07/2026	Proposition au 01/09/2026	Effectifs budgétaires au 01/09/2026
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>					
Directeur Général des Services	1		1		1
Nombre total emploi fonctionnel	1		1		1
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Territorial Principal	1		1		1
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe	3		3		3
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe TNC (32h00)	1		1		1
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	2		2		2
Nombre total d'agents filière administrative	7		7		7
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1ère classe	2		2		2
Animateur principal de 2ème classe	0		0		0
Nombre total d'agents filière animation	2		2		2
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
Adjoint du Patrimoine Territorial Ppal de 1ère classe	1		1		1
Adjoint du Patrimoine TNC (22 h)	0		0		0
Adjoint du Patrimoine	1		1		1
Nombre total d'agents filière culturelle	2		2		2
<b>FILIÈRE MEDICO-SOCIALE</b>					
Nombre total d'agents filière médico-sociale	0		0		0
<b>FILIÈRE POLICE MUNICIPALE</b>					
Brigadier Chef Principal	1		1		1
Nombre total d'agents filière police municipale	1		1		1
<b>FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</b>					
Nombre total d'agents filière sanitaire et sociale					
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>					
Educateur territorial des APS principal 1ère classe	1		1		1
Nombre total d'agents filière sportive	1		1		1
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Agent de Maîtrise Principal	5	1	6		6
Agent de Maîtrise	1	-1	0		0
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1		1		1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe (TNC 22h30)	1		1		1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	2		2		2
Adjoint Technique	4	1	5		5
Adjoint Technique TNC (34h00)	1		1	-1	0
Adjoint Technique TNC (33h00)	1	-1	0		0
Adjoint Technique TNC (9h30)				1	1
Adjoint Technique TNC (25H00)				1	1
Nombre total d'agents filière technique	16	0	16	1	17
<b>Nombre total de postes de titulaires</b>	<b>29</b>		<b>29</b>		<b>30</b>

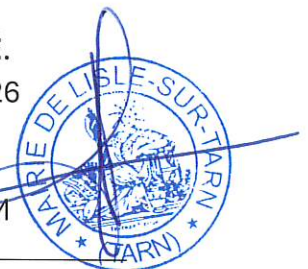
Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 18 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
Florence ROBERT

Le Maire,  
Maryline LHERM



*Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.*